besançon
boosteur de
bonheur

Orientations Budgétaires 2022

DOSSIER DE PRESSE

Grand
Besançon
Métropole

Accélérer la mise en œuvre du projet de territoire

Moment clé pour notre collectivité, les orientations budgétaires de Grand Besançon Métropole seront votées le 23 février, son budget primitif le 31 mars. Ce budget 2022 sera l'occasion de confirmer la dynamique lancée, notamment avec l'engagement d'un investissement à un niveau particulièrement élevé, au service des habitants mais aussi des entreprises et de l'emploi, tout en répondant aux grands enjeux climatiques.

L'année 2021 aura été consacrée à la consolidation des orientations intercommunales, à la définition et validation des grands projets stratégiques, au lancement des études pré-opérationnelles, parallèlement à l'actualisation du projet de territoire, qui a donné lieu à une large concertation. En cohérence avec celle du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial).

L'année 2022 marque une nouvelle et importante étape dans la déclinaison du projet de territoire, un travail d'autant plus essentiel dans un contexte bouleversé par les crises, sanitaire, économique, sociale et climatique.

Le projet de territoire réactualisé fixe le cap de l'action communautaire des prochaines années. Tenir le cap, c'est faire en sorte que le projet soit volontariste et réalisable car finançable dans un contexte particulièrement incertain.

Dans ce cadre, la stratégie financière de GBM s'appuie sur une situation financière saine, malgré une légère dégradation logique liée à la crise.

Les orientations budgétaires permettent de faire face aux contraintes externes fortes, sans sacrifier la qualité des services publics rendus et de lancer de nouvelles opérations.

Ainsi, le projet de budget 2022 de Grand Besançon Métropole, de plus de 320 M€, constitue un levier puissant et maîtrisé pour répondre aux urgences du présent, tout en investissant pour l'avenir au service des transitions pour construire un territoire dynamique, attractif, équilibré, durable et solidaire.

Mobilisés pour l'attractivité

Le Grand Besançon a de nombreux atouts, économiques grâce à ses savoir-faire reconnus et ses formations d'excellence, mais aussi des atouts naturels, touristiques (labellisations Unesco), sportifs, culturels...

Sa politique d'attractivité s'appuie sur des documents stratégiques en cours d'actualisation, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui se déclinent eux-mêmes dans des documents thématiques et opérationnels tels que le Plan Local de l'Habitat (PLH) ou les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Il est proposé, sur cet enjeu premier qu'est celui de l'attractivité, un budget en forte augmentation pour tenir compte de l'arrivée en phase opérationnelle des grands projets portés par Grand Besançon Métropole.

Enseignement supérieur

CAMPUS DE LA BOULOIE

Lancement opérationnel de la vaste reconfiguration du site

Atout majeur dans l'attractivité du territoire, l'université de Besançon compte près de 30 000 étudiants.

Ce projet d'envergure a été inscrit dans le Plan de Relance en 2021 et la **pose de la première pierre en décembre dernier** en a marqué le lancement.

Avec près de 80 M€ investis au total, ce qui représente une mobilisation sans précédent de tous les acteurs de ce territoire aux côtés de l'Université (UE, État, Région, Département, GBM et Ville de Besançon), l'objectif est de faire de ce campus un Campus d'excellence.

Pas moins de
13 M€
d'investissement par Grand Besançon Métropole.

Pas moins de 13 M€ sont inscrits au projet de budget pour cet ambitieux programme d'investissement, Grand Besançon Métropole assurant la maîtrise d'ouvrage de la majorité des opérations.

C'est un campus transfiguré, solidaire et vivant, qui émergera d'ici 2025, d'autant que le projet a été mené dans une logique de haute qualité environnementale (performances énergétiques des bâtiments, développement des modes doux et des espaces végétalisés).

Pour poursuivre dans cette dynamique, GBM s'engagera sur une seconde phase d'investissement dans le cadre du prochain Contrat de Plan État-Région, avec une nouvelle participation annoncée de 7 M€. Cela constitue un nouveau signe de soutien fort à l'enseignement supérieur, qui constitue une priorité.

À cet investissement, s'ajoute le renforcement des formations présentes sur notre territoire. GBM a ainsi récemment soutenu l'ouverture d'une formation en odontologie qui interviendra en septembre 2022, avec l'objectif d'accueillir 60 étudiants.

Dans la même logique, une réflexion est lancée entre GBM et la Ville pour permettre à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de conforter son positionnement et son offre de formations.

PROJET DE GRANDE BIBLIOTHÈQUE

Future cité des savoirs et de l'innovation

Retravaillé en 2021 pour améliorer le confort thermique, l'efficacité énergétique, les conditions d'entretien et de maintenance du bâtiment, les études pré-opérationnelles sont en cours.

Ce projet qui regroupera la Bibliothèque Universitaire des Lettres et Sciences Humaines, la médiathèque Pierre Bayle et la Bibliothèque d'étude et de conservation, a une vocation multiple.

Il s'agit de renforcer l'attractivité de l'Université, d'implanter dans le cœur de ville un établissement culturel s'adressant à un large public, de construire une politique de lecture publique à la dimension du territoire, tout en protégeant les riches collections patrimoniales de la bibliothèque d'étude et de conservation.

Il y sera consacré plus de 70 M€ (financement assuré par la Région, l'Etat, l'Université, l'UE, le Département et GBM), **ce qui constituera l'un des plus importants investissements de ce mandat.**

Développement économique et numérique

86 M€
pour l'emploi et le développement économique

L'année 2021 a été marquée par des opérations emblématiques de l'ambition portée par GBM.

Citons **l'ouverture du pôle de développement Bio Innovation à Temis Santé,** qui offre un lieu d'échanges de 4 000 m² réunissant les acteurs de la médecine et l'ingénierie au service de l'innovation. **L'implantation de nouveaux locaux pour Cisteo,** entreprise du biomédical, et **celle de Sophysa,** parmi les leaders mondiaux de valves neurologiques, témoignent du développement de la filière biomédicale sur notre territoire, filière d'excellence.

Citons également, dans le secteur des microtechniques, la pose de la 1re pierre en décembre 2021 du projet du **Grupo Antolin à Témis Microtechniques.** Cet équipementier automobile de premier rang ancre ainsi son avenir industriel à Besançon.

Dans le prolongement de la dynamique lancée, 2022 sera marquée par un renforcement de l'action globale de GBM en faveur du développement économique et de l'emploi.

Tourisme

PLUS DE VISIBILITÉ

Mise en réseau des équipements existants

Il est ainsi proposé de **renforcer notre soutien à la Citadelle** afin d'augmenter encore le rayonnement et le pouvoir d'attractivité de ce site phare. Parallèlement, GBM continuera à apporter son **soutien à la restauration du patrimoine Vauban.**

Autre action notoire, GBM s'engage **aux côtés du Musée des Maisons Comtoises.** Au-delà de sa participation financière annuelle dédiée au fonctionnement, **GBM apportera son soutien au projet de rénovation du musée,** pour construire de nouvelles réserves et répondre à la problématique urgente de conservation des collections, pour réaliser un nouvel accueil aux vocations multiples (espace muséal, d'interprétation, boutique).

Nous continuerons de la même façon à **valoriser nos deux labels UNESCO,** avec l'inscription en 2021 des savoir-faire horlogers au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, porteurs d'un nouveau potentiel de développement.

Dans cette droite ligne, **GBM portera les 24 Heures du Temps,** rendez-vous en matière d'horlogerie.

La base de loisirs d'Osselle-Routelle poursuit sa mutation. Ce projet, ambitieux en termes de qualité environnementale, permettra de revaloriser les accès, d'améliorer l'accueil et de rénover le site de loisirs.

De la même façon, GBM continue à travailler à **la réhabilitation du Camping de Chalezeule.**

La modernisation de ces équipements portée par GBM participe au nécessaire renforcement de l'armature écotouristique de notre territoire.

LES ACTIVITÉS OUTDOOR

À la modernisation de nos équipements, s'ajoute une autre action forte, celle destinée à faire converger le tourisme, l'environnement, le sport et la santé, au point d'en faire une marque d'identité de notre territoire.

Le retour de Grandes Heures Nature en juin 2022 sous son format originel est fortement attendu. 2021 a permis d'enrichir l'application numérique dédiée, et ainsi de capter un large public. GHN renforcera encore en 2022 sa thématique environnementale avec, notamment, un travail sur un mobilier écoresponsable, dans la droite ligne des valeurs portées par l'évènement.

1,8 M€
pour la création d'une base outdoor aux Prés-de-Vaux

GBM participe à hauteur de 1,8 M€ au projet de création d'une **base outdoor aux Prés-de-Vaux,** désormais lancé. Cela permettra d'accueillir sur le site de l'ancienne Rhodiacéta le club nautique SNB et les différents acteurs de la filière outdoor comme le trail. Ce futur pôle a ainsi vocation à couvrir plusieurs thématiques en veillant à leur mise en relation les unes par rapport aux autres : le sport, la santé, l'économie, l'environnement, l'éducation.

Ces projets phare s'articulent avec l'action de fond menée par GBM et qui a vocation à être poursuivie en 2022 avec :

- **la mise en valeur des circuits pédestres et de VTT et le développement du port fluvial ;**
- **le soutien au sport de haut niveau** (à hauteur de 275 K€) et le **renforcement du dispositif Terre de Jeux** pour associer l'ensemble des clubs, quartiers et habitants à l'élan des Jeux Olympiques 2024, à travers de nombreuses animations.

Enfin, en termes d'attractivité touristique, GBM continuera à organiser ces moments privilégiés d'échanges que constituent Livres dans la Boucle et les Mardis des Rives.

7 M€
investis dans la mutation de la base de loisirs d'Osselle-Routelle

1 M€
PAR AN
Hausse progressive des investissements pour la requalification des ZAE

HAUSSE DES INVESTISSEMENTS

Un niveau d'investissement en forte augmentation : 86 M€ (tous budgets confondus), soit +13 M€ par rapport à 2021.

Ce **niveau d'investissement inédit** témoigne de la maturité de plusieurs grands projets, qui entrent désormais en phase opérationnelle.

GBM qui s'inscrit en ce début d'année dans un **nouveau partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,** pour faciliter l'accès des PME à la commande publique, forme le vœu qu'un maximum d'entreprises locales saisisse cette opportunité pour répondre aux futurs appels d'offres.

IMPLANTATION : UNE OFFRE STRUCTURÉE

Autre action forte en 2022, cette fois en termes de structuration de l'activité économique, **la finalisation du schéma directeur des nouvelles ZAE,** pour répondre aux besoins d'implantation ou d'extension des entreprises par une offre foncière adaptée.

Sur le plan opérationnel, un programme de requalification des Zones d'Activité Économique est mis en place.

Un programme de travaux de 500 K€ en 2022 puis 1 M€ par an permettra ainsi de requalifier les espaces, rénover les voiries, renforcer la végétalisation et la désimperméabilisation des sols, améliorer la signalétique. Les travaux de requalification de la zone Besançon - Thise - Chalezeule entrepris en 2021 seront poursuivis en 2022.

Parallèlement, **l'effort d'accompagnement des entreprises dans leurs investissements** (à travers le Fonds d'Intervention Économique) est reconduit **en 2022 à hauteur d'une enveloppe de 200 K€.**

TRANSITION NUMÉRIQUE

Un projet d'attractivité économique ne peut enfin se concevoir sans une vraie action en matière de transition numérique.

Vont donc se poursuivre la mise en place d'un **pôle d'excellence numérique à Planoise** mais également la **stratégie Smart City**, l'optimisation de l'utilisation du **réseau LUMIÈRE,** le développement de **l'open paiement,** le travail pour **le déploiement de la fibre** sur l'ensemble du territoire.

C'est donc une dynamique d'attractivité mais aussi de cohésion et de transitions, avec un impératif de solidarité, sur laquelle s'appuie le projet de territoire.

Mobilisés pour la cohésion

En matière de cohésion, Grand Besançon Métropole a été dès le début de la crise sanitaire aux côtés de ses habitants, pour protéger la population, lutter contre l'isolement, soutenir l'emploi et le développement et garantir les conditions du rebond. Son action en la matière se poursuit en 2022, dans le cadre de la cinquième vague de Covid.

Pour ses agents, les crédits de fournitures sanitaires sont renforcés une nouvelle fois pour garantir le fonctionnement sécurisé des services. Parallèlement, l'enveloppe des dépenses imprévues est une nouvelle fois majorée et portée à 1 M€.

La cohésion est également territoriale. L'appui au développement des communes et des quartiers est un élément essentiel d'appropriation et de construction d'un territoire. L'année 2022 sera marquée par un renforcement des actions menées en ce sens.

Quartiers prioritaires

À L'ACTION !

2022 marque le lancement opérationnel du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise

Pour rappel, l'année 2021 a été consacrée à la fois à la finalisation des études d'ensemble et à des travaux préalables, tels que la déconstruction de la passerelle ou la finalisation du parking Cassin, en lien avec la réouverture tant attendue du centre commercial.

20 M€
dédiés au renouvellement urbain de Planoise, dont 3 M€ portés au budget 2022

Ce programme de plus de 180 M€ au total associe l'ensemble des partenaires, pour une vraie reconfiguration du quartier, avec des aménagements d'espaces publics, des démolitions, une résidentialisation, la réhabilitation des bâtiments et des centres commerciaux… Ces **travaux d'ampleur se dérouleront jusqu'à l'horizon 2026-2029.**

La Communauté Urbaine y consacrera plus de 20 M€ au total, dont près de 3 M€ inscrits au projet de budget 2022, auxquels s'ajoute le volet fonctionnement du Contrat de Ville, avec plus de 300 K€ annuels (accompagnement des quartiers prioritaires, des associations et des acteurs sur des questions majeures comme la santé, le sport, la sécurité, l'attractivité du quartier). Une évaluation de ces dispositifs est prévue en 2022.

En parallèle, plusieurs actions seront poursuivies en 2022, parmi lesquelles :

- **un travail pour l'obtention de la labellisation « éco-quartier »**, notamment sur l'axe de développement de l'agriculture urbaine,
- **une action en cours avec les bailleurs sociaux à Planoise pour proposer 8 bâtiments** (1 600 logements) à intégrer dans un plan solaire.

Des études sont également prévues sur le quartier Palente-Orchamps.

Communes membres

4 M€
PAR AN
dédiés à la dotation de solidarité aux communes

ACTION CONCERTÉE ET SOUTIEN

Grand Besançon s'appuie sur ses communes membres et les accompagne à travers :

- **la dotation de solidarité communautaire** reversée aux communes, auquel GBM consacre annuellement plus de 4 M€,
- **l'Aide aux communes,** service qui s'est encore enrichi notamment avec la création d'un pool de remplacement de secrétaires de mairie (3 agents et 1 coordonnateur),
- **les subventions accordées aux projets communaux,** pour les centre-bourgs ou les projets d'isolation.

À partir du 1er janvier 2022, est mis en place **le nouveau dispositif de fonds de concours dégressifs sur les requalifications de voirie notamment,** qui permet de moduler la participation de chaque commune en fonction de sa capacité financière. Cela constitue une avancée importante, prise dans le cadre du nouveau mode de gestion de la taxe d'aménagement.

La Voirie constitue un facteur très important d'aménagement concerté, cohérent et d'amélioration de la vie quotidienne des habitants.

À partir de 2022, les crédits alloués aux opérations de création-requalification de voirie périurbaine sont doublés (l'effort passant de 1,3 M€ en 2021 à 2,6 M€) pour répondre aux besoins importants du territoire. Également pour la voirie urbaine, + 0,7 M€ avec une orientation affirmée à Besançon pour le développement de cheminements en modes doux.

Cela vient s'ajouter à l'effort financier de GBM, décidé en 2021, de quasiment tripler le budget annuel consacré aux pistes cyclables (passant de 800 K€ à 2 M€ par an).

En matière d'aménagement cohérent du territoire, on peut aussi citer **la compétence « extension des cimetières »,** encore insuffisamment connue et pourtant essentielle, parce qu'elle répond à une vraie problématique des communes, mais bien plus généralement du territoire, confrontés à des besoins souvent urgents. **L'année 2021 a permis d'avancer dans le recensement des besoins et des priorités, nécessitant l'inscription de 3 M€ au PPI de GBM.**

2,6 M€
PAR AN
pour la voirie périurbaine et 2 M€ pour les pistes cyclables

Gens du voyage

DÉPLOIEMENT DU SCHÉMA DIRECTEUR POUR LEUR ACCUEIL

Depuis 2002, le Grand Besançon est compétent en matière de création, d'aménagement et de gestion des aires d'accueil et de grands passages pour les gens du voyage.

En conformité avec les orientations du schéma départemental, **GBM a validé l'aménagement d'une aire de très grand passage à Chemaudin-et-Vaux,** en zone limitrophe des communes de Champagney et Champvans-les-Moulins (de 50 à 200 caravanes sur une période de 1 à 3 semaines entre avril et fin septembre).

Une aire de délestage est également prévue afin de limiter les stationnements illicites sur le secteur. Elle permettra d'accueillir, tout au long de l'année, les petits groupes qui ne trouveraient pas de place sur les aires dédiées existantes (aires de très grands passages à Thise et provisoirement à Marchaux, ainsi que les deux aires d'accueil existantes à Besançon-La Malcombe et Pirey).

Le coût du projet, dont les travaux démarreront au premier semestre 2023 pour une mise en service un an plus tard, est de 2,6 M€.

L'aménagement de terrains familiaux se poursuivra également en 2022.

Mobilisés pour les transitions

La préparation des transitions, qu'elles soient sanitaires climatiques, sociales, sociétales ou économiques, constitue un axe de mobilisation particulièrement renforcé en 2022.

L'adaptation du territoire est une urgence et un enjeu essentiel de qualité de vie, alors même que les conséquences des crises sont criantes.

GBM porte notamment l'enjeu de transition énergétique et climatique au cœur même de ses compétences, en matière de déplacements, d'habitat, de gestion des déchets, de protection des ressources en eau… le Plan Climat Air Énergie Territorial se décline ainsi dans l'ensemble des politiques publiques de la Communauté Urbaine.

GBM sera également porteur du nouveau Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE), dont le protocole a été signé en 2021 et qui vise à coordonner l'intégralité des actions dans ce domaine, en lien avec les Plans de Relance et le nouveau Contrat de Plan État et Région (CPER) pour la période 2021-2027.

Mobilités

MONTÉE EN PUISSANCE DES MODES DOUX ET DE LA MOBILITÉ MULTIMODALE

La révision du Plan de Mobilité constituera le guide de l'action volontariste de Besançon dans le domaine des mobilités jusqu'en 2032.

Le projet de budget 2022 confirme l'effort d'accélération pour la réalisation des pistes cyclables, avec 2 M€ dédiés à nouveau cette année.

Les projets envisagés pour cette année sont les **liaisons Franois/Chemaudin-et-Vaux, Thise/Besançon, Grandfontaine/Belle-Étoile**… Il s'agit d'accentuer encore la continuité du schéma directeur cyclable.

En matière de voirie, nous travaillons à la **réduction de l'imperméabilisation des sols,** avec l'emploi de nouveaux matériaux mais aussi en végétalisant de nouveaux espaces (parvis du CHRU). En 2022 sera lancé un **programme de végétalisation des arrêts de tramway, parallèlement au travail sur l'accessibilité des PMR, toujours prioritaire.**

Une étude de **prévention du bruit** sera également lancée.

GBM renforce une nouvelle fois, de près de 400 K€, les travaux de **renouvellement de l'éclairage public,** portant le budget d'investissement qui lui sera consacré en 2022 à **1,7 M€ sur l'urbain et le périurbain** (hors fonctionnement).

L'accent sera également mis sur **l'aménagement de nouvelles zones de co-voiturage et de parkings-relais,** notamment à Miserey, Marchaux-Chaudefontaine et Chemaudin-et-Vaux, ainsi que sur la poursuite du nœud de mobilité de Saint-Vit engagé en 2021.

70 K€ seront consacrés aux subventions pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, auxquels s'ajoutent 150 K€ d'acquisitions de VAE dans le cadre de notre politique active de mobilité douce.

En matière de transports en commun, le Grand Besançon s'engage à nouveau fortement pour **développer et fluidifier le réseau Ginko, par l'acquisition de 5 à 8 nouvelles rames** en groupement de commande lancé début 2022 (la tranche ferme, y compris **l'extension du centre de maintenance représentant 14 M€**).

1,7 M€
dédiés au renouvellement de l'éclairage public urbain et périurbain

Le budget 2022 prévoit également **l'acquisition d'un nouveau bus électrique.**

Un travail est également mené sur les évolutions de la tarification et l'amélioration des dessertes ferroviaires du territoire.

Plan Local de l'Habitat

UN NOUVEAU PLAN EN 2022

En matière d'habitat, avec 6,6 M€ prévus en investissement et fonctionnement, GBM joue un rôle important dans l'aménagement équilibré du territoire.

Le nouveau Plan Local de l'Habitat en 2022 amènera à agir collectivement sur le nécessaire **équilibre à trouver entre le développement des constructions** (objectif de 900 logements/an) pour favoriser l'accueil de nouveaux habitants, l'objectif « zéro artificialisation des sols », **les prescriptions de la loi Climat et Résilience,** tout autant que sur les impératifs de **soutien à la rénovation énergétique, qui constitue un enjeu essentiel.**

6,6 M€
prévus pour l'habitat et l'aménagement du territoire

Transition énergétique

PRIORITÉ À L' IMMOBILIER ET AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les enjeux de la transition énergétique guident les projets portés par GBM, notamment à travers le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) dans la commande publique.

Les enjeux de transition énergétique imposent également d'être exemplaire sur le patrimoine de la collectivité.

A ce titre, et suite au départ des services de la Région pour le quartier Viotte, les études et la préparation des **travaux de rénovation du bâtiment de La City** vont s'accélérer cette année, afin que le lancement effectif puisse intervenir en 2023.

Avec près de 12 M€ inscrits au PPIF, il s'agit d'investir massivement dans cet ensemble immobilier situé en cœur de ville, avec un enjeu de dynamisation du secteur, pour rassembler les services et faire vivre ce bâtiment, améliorer sa performance énergétique et requalifier ses locaux avec, à terme, de forts gains de fonctionnalité et d'utilisation attendus.

Nous soutenons également **le développement des énergies renouvelables,** avec **l'installation de capteurs photovoltaïques** et poursuivons les études pour développer le potentiel du territoire.

De même, **le chauffage urbain** constitue, avec la chaufferie bois, une déclinaison essentielle des possibilités de ressources renouvelables, en articulation avec la filière bois. Nous travaillons donc aux possibilités d'extension de ce réseau de chaleur.

Gestion des ressources et des déchets

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES, UNE PRIORITE AFFIRMÉE

La question de la gestion des eaux pluviales constituera un axe particulier de mobilisation pour la préservation des ressources naturelles et la limitation des effluents.

500 K€ supplémentaires par an seront désormais consacrés à la gestion des eaux pluviales.

L'année 2022 permettra également de **finaliser le schéma directeur des eaux pluviales,** permettant de réaliser un état des lieux et de phaser les travaux.

Dans ce même domaine, la création du **bassin d'orage enterré de la Malcombe,** démarrée en mai 2021, se poursuivra. D'un montant total de **près de 9 M€,** ce bassin constituera un **réservoir de 20 000 m³** et permettra de diminuer de 25 % le volume annuel d'eaux non traitées rejetées dans le milieu naturel.

INNOVER POUR UNE GESTION OPTIMALE DES DÉCHETS

On peut citer pour 2022, **un travail renforcé sur le déploiement des points d'apport volontaire, l'expérimentation de bennes électriques, la création de nouvelles stations enterrées,** pour doubler à terme le stockage et faciliter le tri, le travail avec les commerces sur les collectes de cartons, la gestion des biodéchets avec le développement du compostage…

La redevance incitative a entraîné un changement des comportements, qui permet de travailler sur un **nouveau schéma de collecte concrétisable en 2024.**

Les actions de sensibilisation seront par ailleurs renforcées (économie circulaire, recyclage, réduction des déchets et lutte contre les dépôts sauvages).

9 M€
consacrés à la construction d'un bassin d'orage de 20 000 m³ à la Malcombe

LE PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL ET UNE NOUVELLE POLITIQUE DE PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES

Grand Besançon Métropole agit pour favoriser la production locale, notamment dans le cadre de son Plan Alimentaire Territorial.

Au-delà du portage de la pépinière maraîchère "historique", nous travaillerons en 2022 à **la préservation de certaines terres agricoles, au développement des circuits-courts, à la sauvegarde de la qualité paysagère** (avec notamment la question de l'enfouissement des réseaux).

Un Fonds de compensation agricole est mis en place, dans un premier temps sur la base d'Osselle, qui permettra le financement de projets dans le domaine agricole, en compensation du foncier consommé.

Pour la réalisation de tous ces projets, les finances locales sont très largement dépendantes du contexte national des finances publiques, un contexte dégradé de manière inédite et qui ouvre une période d'incertitudes majeures quant aux conséquences sur nos budgets. De cette situation inédite découle la stratégie financière de Grand Besançon Métropole.

Nou-veau
schéma de collecte pour 2024

Stratégie financière : ambition et vigilance

La stratégie financière et budgétaire de Grand Besançon Métropole s'appuie sur une prospective et un Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) qui traduit :

> L'affirmation d'un projet ambitieux pour le développement du territoire et la qualité de vie de ses habitants

> La volonté d'un investissement dynamique, inédit

> La préservation des équilibres de long terme :
- Une épargne de gestion de l'ordre de 17 M€ et une épargne nette devant couvrir les travaux récurrents de l'ordre de 11 M€.
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement (cadrage de +1,5 %) et de l'endettement.

UNE SITUATION SAINE MAIS FRAGILISÉE PAR LA CRISE

C'est sur un choix équilibré entre vigilance et ambition que reposent les hypothèses de prévisions des recettes et dépenses intégrées dans la préparation du budget, en raison :

> **d'une réforme fiscale** qui a privé GBM d'une partie de ses recettes ;

> **des impacts durables de la crise sanitaire** estimés à 2 M€ en 2022 (9 M€ en 2020 et 4,7 M€ en 2021), d'autant que la fiscalité de GBM (60 % des recettes de fonctionnement) est majoritairement professionnelle : baisse de la CVAE, des recettes de billetterie Transport et stationnement, hausse des besoins en fournitures sanitaires ; 1 M€ sont également inscrits au titre des dépenses de fonctionnement afin de faire face aux décisions qu'imposerait une évolution de la situation sanitaire ;

> **de la hausse de l'inflation et des coûts des matières premières,** 2021 ayant été marquée par le retour d'une inflation haute (près de 2,8 %) accompagnée d'une hausse des coûts des matières premières, du carburant et de l'énergie qui impacte les projets de GBM, investissements comme fonctionnement. **Cela implique une vigilance encore accrue quant à notre section de fonctionnement déjà contrainte ;**

> **de l'impossibilité d'anticiper l'éligibilité de GBM au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** (FPIC) dans les années à venir, un dispositif de solidarité entre collectivités très apprécié, sachant que GBM se classait au dernier rang de l'éligibilité en 2020 (745e), un seuil certes relevé en 2021 (735e/745) mais **qui conduit à prévoir la sortie progressive du dispositif en 2022 (50 % du montant 2021) et une absence de recettes au-delà, bien que le territoire doive rester contributeur au FPIC en 2022 et de façon pérenne.**

2 M€
impacts estimés de la crise sanitaire en 2022 après 9 M€ en 2020 et 4,7 M€ en 2021

UN RECOURS TRÈS MODÉRÉ À LA FISCALITE

Au vu de l'ampleur des incertitudes et l'absence de visibilité, la prospective constitue un difficile exercice. Cette prospective est compatible avec les objectifs financiers fixés mais reste tendue.

Après trois ans de stabilité, cela nous oblige à envisager le recours modéré et très limité à la fiscalité en 2022, par la **majoration spéciale de CFE** (le taux de la taxe foncière n'étant pas modifié), qui consiste à se mettre au niveau du taux national moyen.

Un choix de responsabilité pour ne pas dégrader la qualité du service public rendu, les objectifs du projet de territoire ni le niveau d'investissement.

Ce qui représenterait **une hausse très modérée du taux, de l'ordre de 0,9 %,** le taux moyen national 2021 utilisable pour 2022 étant de 26,50 %.

2,8 %
hausse de l'inflation en 2021

L'utilisation de la majoration spéciale aura par ailleurs un impact très limité pour les contribuables à la CFE, d'autant plus que 70% d'entre eux sont imposables à la base minimum.

Pour la base minimum la plus élevée, cela représenterait ainsi une hausse de l'ordre de 13 €. Rappelons dans ce cadre, qu'en 2021, les établissements industriels ont eu une baisse de moitié de leur cotisation de CFE (et de foncier bâti) dans le cadre de la réforme des impôts de production.

Pour GBM, cela représentera un gain de l'ordre de 150 K€.

Par ailleurs, les recettes permettent de confirmer la montée en charge du Plan Pluriannuel d'investissement, avec un investissement pour les compétences au budget principal de 58,5 M€, en hausse de plus de 11 M€ par rapport au BP 2021.

La proposition à ce stade des orientations budgétaires 2022 est ainsi de construire un budget ambitieux et responsable, maîtrisé avec des bases solides, porteur d'un élan supplémentaire pour la mise en œuvre du projet de territoire.

0,9 %
hausse très modérée de la fiscalité sur la CFE

Le budget prévisionnel

LE BUGET GÉNÉRAL

Les dépenses réelles consolidées tous budgets cumulés seraient de 339,3 M€ pour 2022 (hors reprise des résultats 2021 sur les budgets annexes) soit près de 320,6 M€ hors subventions d'équilibre. Pour mémoire, le BP 2021 s'élevait à 308,6 M€ au total, soit 289,8 M€ hors subventions d'équilibre.

VENTILATION PAR BUDGET **>> 320 M€**

BUDGET PRINCIPAL	176,9 M€
BA TRANSPORTS	76,3 M€
BA DÉCHETS	26,6 M€
BA ASSAINISSEMENT	26,0 M€
BA EAU	16,5 M€
BA CRR	8,8 M€
BA ZAE CHAUFFAGE URBAIN	4,8 M€
BA ZAE *(dont Noret, Portes de Vesoul, AIBO...)*	3,31 M€

Sur ce total de 339,3 M€ :

- 228,2 M€ (contre 218,6 M€ au BP 2021) correspondent à des dépenses de fonctionnement dont 18,7 M€ de subventions d'équilibre aux budgets annexes.
- 111,1 M€ (contre 90 M€ en 2021) correspondent aux dépenses d'investissement, dont plus de 86 M€ pour les seules dépenses d'équipements des compétences (contre 73,5 M€ en 2021).

LE BUGET PRINCIPAL

Sur le budget total de 193,3 M€ :

114,1 M€
+1,6 M€
sont dédiés au fonctionnement

62,8 M€
+9,5 M€
sont réservés à l'investissement

16,3 M€
+3 M€
sont destinés à l'épargne

www.grandbesancon.fr

GRAND BESANÇON MÉTROPOLE
La city - 4 rue Gabriel Plançon
25000 Besançon
03 81 87 88 89

Martine MÉNIGOZ
Attachée de presse
03 81 87 88 87

Grand Besançon Métropole

© Agence RHODOSIGNE • Photos : Grand Besançon Métropole, E. Eme, J.C. Sexe, • Imprimerie municipale